

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Luxembourg, le 15 juin 2023

### **Nouveau président du conseil de gérance de l'Agence eSanté**

Lors de l'assemblée générale de l'Agence eSanté en date du 14 juin 2023, les membres de l'Agence eSanté ont désigné un nouveau président du Conseil de gérance, les mandats des membres et du président ayant pris fin.

Le nouveau président de l'Agence eSanté est Marc Hostert, Conseiller de Gouvernement première classe au Ministère de la Sécurité sociale.

Le président sortant, Christian Oberlé, a pris la décision, en concertation avec les ministres de tutelle de l'Agence eSanté, de ne pas renouveler son mandat en tant que président de l'Agence eSanté.

D'une part, le discours conflictuel entre certains prestataires et les membres de l'Agence eSanté tout au long de ces derniers mois a clairement montré que le cumul des deux responsabilités, celle de président de la Caisse nationale de santé (CNS) et celle de président de l'Agence eSanté, donne lieu à des amalgames et confusions qui ne contribuent pas nécessairement à revenir à des relations saines entre toutes les parties prenantes.

Alors que le double mandat était opportun pour mettre en place l'Agence eSanté avec ses services, une meilleure séparation entre CNS et Agence eSanté est devenue nécessaire pour l'Agence eSanté. Celle-ci sera davantage amenée à jouer un rôle prépondérant dans la digitalisation du domaine de la santé et de la sécurité sociale et doit ainsi pouvoir assurer un rôle fédérateur de toutes les parties prenantes.

En effet, les nombreux défis liés à cette digitalisation doivent être pris en charge dans un esprit de partenariat constructif, tout en assurant une meilleure séparation entre les différents acteurs qui demeurent entièrement autonomes. Aussi, il s'agit d'exclure tout risque de conflits d'intérêt. C'est d'ailleurs pour garantir une meilleure transparence que l'assemblée générale a également validé une proposition de modification du règlement interne en matière de conflit d'intérêts. Une nouvelle procédure a été mise en place en la matière.

D'autre part, au vu du contexte économique qui s'inscrit dans un environnement de polycrise, le président de la CNS souhaite porter toute son attention sur la situation financière de la CNS qui connaît, pour le volet assurance maladie-maternité, un déficit qui devient structurel.

Le président de la CNS et président sortant de l'Agence eSanté, estime indispensable de se concentrer pendant la durée restante de son mandat sur des thématiques directement liées à la CNS et prioritairement celles qui contribueront à un secteur de la santé plus efficient.

Les membres de l'Agence eSanté ont remercié le président sortant pour son dévouement au sein de l'Agence eSanté, d'abord en tant qu'administrateur au conseil de gérance, puis en tant que président, et ont félicité le nouvel président.

*Communiqué par l'Agence eSanté*

**INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :**

**CONTACT presse :**

**Agence eSanté :**

SMET Daisy

E-mail : [daisy.smet@agence-esante.lu](mailto:daisy.smet@agence-esante.lu)

Tel. : (+352) 2712 5018 21

**A propos de l'Agence eSanté**

*L'Agence eSanté est l'agence nationale luxembourgeoise chargée de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé, que ce soit par le biais de la mise à disposition de ses services e-santé ou indirectement au travers de l'élaboration de politiques nationales ayant pour objectif de favoriser l'interopérabilité des différents systèmes informatiques utilisés dans le secteur de la santé.*

*Le périmètre de cet échange et partage d'informations de santé ne se limite pas au niveau national, mais couvre également l'aspect de l'échange transfrontalier/international.*